EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **06 novembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **six novembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Gérard BOHNER à Olivier BIANCHI, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Françoise NOUHEN**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant le débat de la question n°1
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Jérôme AUSLENDER)
Alain LAFFONT donne pouvoir à Patricia GUILHOT et quitte la séance avant le vote de la question n°4
Saïd Akim BARA arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Philippe BOHELAY)
Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Jean-Pierre BRENAS et quitte la séance avant le vote de la question n°7

Rapport N° 15

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération en date du 17 novembre 2000, le Conseil Municipal approuvait le Plan d'Occupation des Sols révisé de la Commune.

Le Plan d'Occupation des Sols révisé le 17 novembre 2000 a ensuite été modifié par délibérations en date du 26 septembre 2001, 27 juin 2003, 17 décembre 2004, 23 septembre 2005, 22 septembre 2006, 27 avril 2007, 26 septembre 2008, 25 septembre 2009, 17 décembre 2009, 24 septembre 2010, 25 février 2011, le 4 novembre 2011 et le 28 juin 2013, approuvant respectivement les premières, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et la treizième procédures de modifications du Plan d'Occupation des Sols.

Par ailleurs, le Plan d'Occupation des Sols a fait l'objet de révisions simplifiées, par délibérations en dates des 16 décembre 2005, 22 février 2008 et 18 décembre 2008; le Conseil Municipal approuvait alors respectivement la première, la deuxième et la troisième révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols. Le Plan d'Occupation des Sols a aussi fait l'objet d'une première modification simplifiée le 21 février 2014.

Par délibération en date du 26 juin 2015 et arrêté du Maire en date du 23 juin 2015, a été engagée la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols en vue de supprimer l'emplacement réservé n°316, inscrit en tant que tel au document graphique du POS, au bénéfice de la commune pour la création d'une place circulaire au droit de la rue Auger.

Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols a été mis à disposition du public du 1er septembre au 2 octobre 2015, période pendant laquelle les observations pouvaient être émises.

Aucune observation n'ayant été formulée, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du POS.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une publication au recueil des actes administratifs de la collectivité et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Le dossier du Plan d'Occupation des Sols ainsi modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie de Clermont-Ferrand, Direction de l'Urbanisme, Service Etudes et Programmation Urbaine, 97 avenue du Limousin, aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'en Préfecture.

La présente délibération sera exécutoire après sa transmission en Préfecture et l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 novembre 2015

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Grégory BERNARD